

RENDU DE LA REUNION
Conseil municipal de la Commune de Challes-les-Eaux (Savoie)
Du Mercredi 8 février 2017 A 20 h 00

L'an deux mille sept et le huit du mois de février, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le premier février deux mille sept, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de GROSJEAN Daniel, Maire de Challes-Les-Eaux.

Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents : 21 personnes

GROSJEAN Daniel, BILLARD Bernard, CLANET Jean-Claude, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien , ESTEVE Patrick, GAYET Gérard, GRUNENWALD Ginette, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, NADAUD Laurent, MELE Antoinette, MEUNIER Maurice, MULLER Claude, PALHEC-PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLUOT Gisèle, REMY Josette, THEVENOT Yves

Absents : 5 ABOUDRAR Véronique, AVRY Pascal, CHUZEVILLE Sandrine, DI MEO-GUIGON Chrystel et ETEOCLE Richard

Pouvoirs : 3

DORDOLO Thierry donne pouvoir à GROSJEAN Daniel

EXCOFFON Jeanne donne pouvoir à GRUNENWALD Ginette

PLAISANCE Solange donne pouvoir à GAYET Gérard

Votants : 24

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2016.

Madame Josette REMY est désignée comme secrétaire de séance.

Finances (Josette REMY)

DCM201701 Débat d'orientations budgétaires

Dossier disponible à l'Accueil de la Mairie

Ressources humaines (Josette REMY)

DCM201702 Renouvellement de la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé,
- Autorise le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de trois ans.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Travaux (Claude MULLER)

DCM201703 Avenants au marché de travaux de la Salle plurivalente

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Valide les avenants.

Information au Conseil municipal

- **DCM201704** Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,

Josette REMY